

**17^{ème} COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)
ENTRE LA REPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPEENNE**

Compte rendu de la session technique du 22 mai 2023

Contexte

La République du Congo et l'Union européenne (UE) ont fait le suivi de la mise en œuvre de leur Accord de Partenariat Volontaire (APV) visant à promouvoir la bonne gouvernance forestière. Les deux parties ont, à travers la session technique du CCM, également orienté leur travail de 2023.

Le Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV, session technique, entre la République du Congo et l'UE, s'est réuni à Brazzaville le 22 mai 2023. Cette 17^{ème} réunion du CCM a fait le point sur la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis la précédente réunion CCM16, organisée en novembre 2022.

Ce CCM a fait le suivi de la mise en œuvre du plan de travail de 2023 et des recommandations des CCM précédents, qui avaient été reconduites lors de sa précédente réunion.

Le présent compte rendu, permet aux parties prenantes de retrouver la substance de l'ensemble des présentations faites au cours de ces travaux. Une série de propositions de recommandations a été élaborée aux fins de leur soumission pour examen et validation au cours de la session politique qui aura lieu simultanément avec la célébration du 10^{ème} anniversaire de cet accord en novembre 2023.

- **PRESENTATION 01 « Suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTAB)2022 / 2023 et des recommandations des précédents CCM »
Par M. Théophile NTIAKOULOU LOULEBO, Point focal APV FLEGT du Ministère de l'Economie forestière (MEF)**

Première partie : Suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTAB) 2022/2023

Synthèse de la présentation :

La présentation a repris de façon synthétique l'avancement des différents éléments du PTAB, en présentant successivement les différents objectifs spécifiques, et en insistant sur les points de blocage.

Objectif spécifique 1 : La qualité et la fiabilité du SVL sont approuvées

- ❖ R1.1 : Les capacités des acteurs pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale sont renforcées.
- Observation indépendante mandatée (mission continue)
4 missions ont eu lieu dans le Kouilou et la Bouenza, 2 rapports sont en cours de soumission au Comité de lecture et 2 en cours de rédaction ;

- Contrôle de 1er niveau
Acquisition des équipements pour la réalisation des missions, en attente de livraison dans les DDEF (cérémonie officielle à programmer par le MEF)
Restructuration de la DGEF/DDEF (organigramme, Base Des Données, archivage) ;
- Entreprises
Formation au SIVL au travers des syndicats UNIBOIS/UNICONGO ;

Point de blocage :

- Système Normalisé d’Observation Indépendante Extérieure (SNOIE) à l’arrêt depuis janvier 2023.
- ❖ R1.2 : Le Système de vérification de la légalité (SVL) est opérationnel
- Déploiement du SIVL
Manque de matériel pour le fonctionnement du SIVL dans le Datacenter, et non opérationnalisation de la maintenance du SIVL par la DSI du MFBPP ;
- Réorganisation de la DCV
Validation de la feuille de route définissant les différentes activités à réaliser ;
- Schémas de certification privées
Evaluation indépendante du manuel attendu d’ici le 3ème trimestre 2023
- Restructuration CLFT
Etablir un agenda de validation du diagnostic organisationnel de la CLFT.

Points de blocage :

- Financement additionnel nécessaire pour le déploiement complet du SIVL.;
- Formalisation d’un cadre d’opérationnalisation de la maintenance du SIVL par les DSI des Ministères en charge des Finances et celui du budget.

Objectif spécifique 2 : Le niveau de transparence dans le secteur forestier est amélioré

- ❖ R2.1 : La diffusion des informations forestières est effective.
- Publication des informations de l’annexe 10
Poursuite des activités visant la publication des informations conformément à l’annexe 10 ;
- Production rapport annuel conjoint (RAC) 2022
Rédaction du Rapport Annuel Conjoint (RAC) se poursuit sur la base d’un agenda restructuré par la DCV ;
- Stratégie de communication et son plan d’action
La stratégie de communication et son plan d’action sont assujettis à l’élaboration du plan quinquennal 2023-2027.

Points de blocage

- Faible engagement des parties prenantes dans la mise à disposition des informations nécessaires pour la rédaction du Rapport Annuel Conjoint ;
 - Faible engagement dans la mise à disposition des informations nécessaires pour l'actualisation du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB).
- ❖ R2.2 : Des mesures de lutte contre la corruption sont appliquées efficacement.
 - Développement des comportements éthiques par les agents du MEF, Le draft du code de conduite des agents est élaboré et un atelier de validation est en cours de préparation (PACO) ;
 - La mise en place d'un Conseiller en éthique au Sein du MEF n'est toujours effectif (reportée) ;
 - La mise en œuvre de systèmes de récompense et de sanction des agents de la DGEF a démarré (2023).

Objectif spécifique 3 : Toutes les parties prenantes participent efficacement dans le processus de mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

- ❖ R3.1 : La coordination intersectorielle est améliorée et fonctionnelle
- Mise en place de la Coordination permanente pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement du SVL
L'arrêté portant composition organisation et fonctionnement du le Coordination permanent pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de vérification de la Légalité (SVL) a été signé le 29 décembre 2022 ;
Les TDR pour l'organisation de la réunion inaugurale du Comité de Pilotage du Comité interministériel ont été élaborés à Kinkala.
- Activités APV-FLEGT dans les PTAB des ministères sectoriels
5 lettres de désignations des Points Focaux ont été envoyées dans 5 ministères pour s'arrimer à la nouvelle configuration gouvernementale ;
Un processus plus élargi de désignation des Points Focaux sera engagé conformément aux dispositions de l'avant-projet d'arrêté portant composition attribution te fonctionnement de Secrétariat Technique ;
Une unité de coordination, de suivi et d'appropriation du processus d'élaboration du plan quinquennal 2023-2027 est mise en place par le MEF.
- ❖ R3.2 : Les parties prenantes ont le même niveau de compréhension et d'information sur le processus et l'importance de l'APV
- Sensibilisation des parties prenantes à l'APV
Production, impression et diffusion du bulletin d'information de la PGDF et autres supports
=> Activité toujours non réalisée
8 réunions organisées par GTJ et GTE sur la gouvernance forestière et les reformes juridiques, analyses juridiques en cours de réalisation par GTJ ;

- Renforcer le rôle du Secrétariat Technique
Le bureau du Secrétariat Technique est doté et réorganisé, Les réunions du Secrétariat Technique se tiennent, les comptes rendus sont rédigés et partagés aux parties prenantes.

Points de blocage/d'attention

- Rupture de financement pour la réalisation du bulletin d'information ;
- Fin du financement externe au Secrétariat Technique en aout 2023, reprise par la partie nationale.

Objectif spécifique 4 : Des mesures incitatives pour l'approvisionnement et la consommation du bois légal au niveau national sont prises.

- ❖ R4.1 : Le certificat de légalité du marché local est délivré
- Sensibilisation sur la légalité forestière
La cartographie des zones banales est en cours, des missions de terrains sont prévues pour matérialiser le travail effectué et évaluer le potentiel ligneux.
- ❖ R4.2 : Le marché national du bois est mieux structuré
- Etude sur le marché national du bois
Appel d'offre lancé, Etude disponible pour le CCM18 (activités non réalisées : Production du rapport / Validation du rapport/ Restitution du rapport) ;

Objectif spécifique 5 : La contribution des recettes fiscales forestières au budget de l'Etat est améliorée.

- ❖ R5.1 : Le mécanisme de recouvrement des taxes forestières est amélioré
- Guichet unique pour les opérations financières forestières
Le processus de la mise en place d'une Interface automatisée de données entre le SIVL et les logiciels du MFBPP est en cours de réalisation ;
- Appliquer des sanctions à l'endroit des entreprises débitrices
La présentation de l'état d'endettement des entreprises forestières a été réalisée.

Point saillants des débats :

- Le nouveau mode de présentation de l'état d'avancement du PTAB est apprécié positivement car il permet d'aller à l'essentiel.
- La société civile a fait remarquer qu'un code d'éthique existe déjà au niveau de la fonction publique. Le PACO a confirmé, et précisé que son action concerne l'accompagnement à la mise en œuvre de ce code d'éthique.

Proposition de recommandations :

- Poursuivre ce type de présentation synthétique sur le niveau d'avancement du PTBA. Réfléchir sur la formulation rigoureuse et consensuelle des avancées et des contraintes devant conduire à une meilleure appropriation du processus par les parties prenantes.
- En perspective de la célébration du 10^{ème} anniversaire de l'APV, des dispositions doivent être prises pour l'identification des thématiques devant refléter le message circonstancié à adresser au grand public.

Seconde partie : Suivi des recommandations des précédents CCM

Synthèse de la présentation :

11 recommandations du précédent CCM ont été présentées :

- 9% sont considérées réalisées
- 50 % sont considérées en cours
- 41 % sont considérées non réalisées

Point saillant des débats :

- La présentation de certains résultats de suivi des recommandations avec des évaluations non consensuelles entre l'UE et la partie congolaise a été jugée non satisfaisante et à éviter.
Les raisons de ce choix de présentation ont été mises en lumière : il s'agit d'une interprétation différente des recommandations, le point focal congolais considérant que la réalisation est en cours quand le processus est amorcé, le point focal UE considérant qu'un niveau d'avancement significatif est nécessaire pour considérer ce niveau.
Différents participants se sont exprimés à ce sujet, recommandant la rigueur dans l'évaluation, et en évitant le statut « encours » sans plus de précision.
- La question de l'inscription d'un budget pour le SIVL dans la loi de Finances a aussi été discutée pour clarification. Il s'avère que seule une faible somme a été accordée dans la loi de Finances, et qu'une demande pour un budget conséquent a été introduite pour la loi de Finances rectificative de juin 2023.

Proposition de recommandation :

L'évaluation de la mise en œuvre des résolutions doit être consensuelle et rigoureuse (entre la partie congolaise et la partie UE). La formulation des résolutions doit être bien réfléchie pour ne laisser aucune ambiguïté.

- **PRESENTATION 02 « Etat d'avancement du déploiement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité des bois (SIVL) et perspectives »**

Par M. Alain Bienvenu OSSEBI, Coordonnateur du Cellule de Légalité Forestière et de Traçabilité des Bois (CLFT) du MEF

Synthèse de la présentation :

Après avoir rappelé les différentes étapes de la stratégie de déploiement du SIVL adoptée en CCM et surtout, son caractère de mise en service modulaire, il a été signifié qu'actuellement les quelques prérequis identifiés sont en train de trouver leurs résolutions, même si beaucoup d'autres restent à acquérir. Aussi, il a été fait constater qu'une fois les prérequis satisfaits, les formations de référents et utilisateurs SIVL doivent être organisées pour les modules prêts à la mise en service en environnement de production SIVL.

Enfin, il a été signifié que :

- Le Programme de Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) a mobilisé un prérequis fondamental sur l'acquisition du matériel informatique des douze (12) DDEF et il ne reste qu'à les réceptionner, les installer et procéder à la mise en service du module fiscalité.
- Le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) a pu connecter 6/12 DDEF à la fibre optique de Congo Télécom.

Un calendrier prévisionnel adopté par les parties prenantes lors de l'atelier de Kinkala sur l'élaboration des TDR pour la réalisation des activités identifiées pour la mise en œuvre du Système de Vérification de la Légalité (SVL) en 2023 a été présenté.

Points saillants des discussions :

- Il a été proposé par les participants, de mobiliser le reste des prérequis et respecter la réalisation des activités du calendrier prévisionnel, afin d'arriver à la délivrance du premier Certificat de Légalité (CL) en février 2024.
- L'ATSVLA indique qu'un certain nombre de matériel a été acquis à travers le financement PRISP pour les DDEF. Aujourd'hui, le SIVL est prêt à être déroulé dans les DDEF. Pour identifier les points bloquants, il faut lancer le système. L'ATSVLA propose que la même mission qui installe le matériel, puisse avec son appui, dérouler les modules fiscalité et légalité dans les DDEF dotées. Selon ATSVLA, tout est en place pour que les premiers certificats soient délivrés selon la feuille de route présenté, soit en février 2024. La stratégie de déploiement du SIVL doit être reprise dans le Plan Quinquennal.
- L'UE adresse ses remerciements à la Banque Mondiale et à la coordination du PRIPS. Elle partage également ses inquiétudes sur l'aboutissement de l'inscription du budget SIVL dans la loi de finance 2023 en dépit de la requête de Madame la Ministre de l'Economie Forestière à son homologue des finances. Elles ont par contre demandé au MEF d'être attentif lors de la session du recadrage budgétaire. Par ailleurs il est possible que le pays puisse bénéficier d'un financement des partenaires pour y répondre.

- L'Ordonnateur national regrette le manque d'outil de pilotage permettant de comprendre l'avancée du déploiement dans le temps. Il complète en proposant qu'objectivement, chaque CCM pourrait détailler/présenter les nouvelles avancées.

Point de blocage

Le problème de financement sur budget de l'état doit être clairement adressé et estimé. Les parties ont souhaité de reprendre les activités saillantes dans le plan quinquennal 2023-2027.

Proposition de recommandation:

Activer la fonctionnalité des notifications par mail des comptes utilisateurs de la version de production du SIVL en vue du déploiement des modules fiscalité et légalité (Ministère de l'Economie et des Finances)

- **PRESENTATION 03 « Audit Indépendant du Système : Résultats des audits du S1 2023 et présentation du mécanisme de gestion des plaintes »**

Par M. Alexandre BOURSIER, Auditeur Indépendant du Système

Synthèse de la présentation :

L'auditeur indépendant du Système a réalisé 19 audits depuis mai 2022 qui ont mené à l'émission de 169 DAC. Une amélioration générale est constatée dans les contrôles et les sanctions par les DDEF.

Toutes les DDEF ayant été auditées au moins une fois, voire deux fois, il est souhaité par l' AIS de se concentrer sur l'accompagnement des DDEF pour la levée de leurs DAC, à l'image du travail réalisé par le PACO. D'ici 2025, tous les départements et tous les ministères concernés par le SVL seront audités.

L' AIS a insisté sur l'importance de relancer le GTR, outil permettant le pilotage et suivi de la clôture des DAC par l'administration centrale.

La présentation du mécanisme de gestion des plaintes a permis de détailler la procédure de dépôt et de traitement de la plainte. L' AIS indique que chaque plainte déposée engendrera un audit supplémentaire pour la vérification des faits.

Point saillant des débats :

L'ATSVLA s'est interrogé sur le possible conflit d'intérêt si l' AIS fait de l'accompagnement auprès des DDEF. L' AIS précise que pour le moment, le système n'est pas encore fonctionnel. Les audits permettent de préparer les acteurs au niveau d'exigence et de mettre en place une dynamique d'audit. Pour limiter les contacts entre auditeurs et audités, l'équipe en charge de l'accompagnement est composée de membres différents que celle en charge des audits. Une fois que le système aura fait l'objet d'une évaluation indépendante, l' AIS ne fera plus d'accompagnement.

Proposition de recommandations :

- Reconduction de la Recommandation 7 du CCM 16 stipulant : Redynamiser le GTR pour le suivi de la clôture des DAC, formulées par l' AIS et le doter des moyens nécessaires à son fonctionnement.
- Intégrer la démarche actuelle du PACO qui vise à l'élaboration in situ des plans d'action de résolution des DACs.

- **PRESENTATION 04 « Développement de la gestion des ressources humaines du MEF et appui aux missions de contrôle de 1er niveau des DDEF dans le cadre du Programme d'Accompagnement au Changement Organisationnel (PACO) : Résultats et perspectives »**

Par M. Armel TSIBA NGOLO, Coordonnateur du PACO

Synthèse de la présentation :

Développement de la gestion des ressources humaines du ministère :

- Les DDEF sont réorganisées à travers le Plan de Changement Organisationnel. Les Demande d'Actions Correctives pour les DDEF sont clôturées à travers un accompagnement à l'archivage des preuves d'audits et à l'amélioration des reportings. La complémentarité AT SVLA/PACO, CLFT/DDEF et l' AIS se fait naturellement et en parfaite collaboration.
- Rédaction des propositions de décrets d'attribution et organisation du MEF, IGEF DGFAP, DGEF, et DGAFI dont les drafts ont été soumis au GTMA restreint pour examen et validation.
- Le contrôle physique des agents du MEF a été finalisé en février 2023 pour un effectif global de 1577 agents. Entre juin et décembre 2022, 70 agents administratifs ont été formés sur l'introduction aux Outils et Pratiques modernes de Gestion des RH et 120 agents formés sur les bases de l'informatique.
- Environ 100 bilans de compétences effectués pour les cadres du MEF au niveau central et DDEF.

Missions de Contrôle des DDEF :

- Les procédures de contrôle des DDEF sont appliquées ;
- Sur un total de 35 missions réalisées, 21 ont été réalisées conformément aux procédures de contrôle ;
- L'équipe constate que la planification et Organisation des missions et partage des tâches reste un défi ;
- Il résulte aussi un besoin d'amélioration de suivi des contrôles des DDEF par l'IGSEF/ CLFT

Points saillants des débats :

- La Banque Mondiale s'est interrogée sur la démarche optée par le MEF sur l'Axe 1 du PACO. Elle a proposé un échange avec le Ministère de la Fonction Publique pour

s'assurer une bonne cohérence avec l'enrôlement biométrique actuellement en cours.

- L'UE a porté ses remerciements à la coopération britannique et a salué la très bonne complémentarité des activités entre l'AIS et le PACO.

Proposition de recommandation :

Tenir une réunion d'échanges entre la Banque Mondiale, le PRISP, le MEF, le Ministère en charge de la Fonction Publique et le PACO pour assurer la cohérence des stratégies d'enrôlement en cours.

- **PRESENTATION 05 « Rédaction du Rapport Annuel Conjoint 2022 : état des lieux et suite »**
Par M. Marlon BATISA, Directeur de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) du MEF

Synthèse de la présentation :

- Difficultés de certaines administrations et structures à donner les renseignements pour l'élaboration du RAC ;
- RAC n'est pas disponible aux délais fixés ;
- Une proposition de canevas simplifié de rédaction du RAC conformément à la recommandation du CCM16 a fait l'objet d'une validation par le GTC de mars 2023
- Report des dates butoirs de la feuille de route pour la rédaction du RAC reprenant pour la mi-juin la mise en circulation de la V1 et pour la fin juillet la présentation en GTC du draft final.

Points saillants des discussions :

- L'inspection Générale s'interroge sur la méthodologie adoptée par la DCV pour permettre la mise à disposition des informations de l'Annexe X par toutes les parties.
- L'UE alerte sur le calendrier déjà réaménagé. Elle rappelle également l'obligation des parties à fournir les informations de l'annexe 10.

Proposition de recommandation

La DCV doit organiser une réunion regroupant toutes les parties concernées par le RAC à la fin juin pour examiner et valider les propositions des contributeurs.

- **PRESENTATION 06 « Mise à jour sur le Programme UE VPA FLEGT »**

Par M. Arthur CHANTRAIN/ETICWOOD, Appui technique du Programme UE VPA FLEGT

Synthèse de la présentation :

La présentation a permis de repositionner le travail réalisé par l'AFD dans le cadre des priorités du PTA en cours et de partager le niveau d'avancement pour les activités sélectionnées. Il s'agit principalement de :

- Plan quinquennal (PQ) : un atelier sur l'analyse du PQ 2018-2022 a été conduit mettant en exergue la faible efficacité et appropriation des outils de suivi ;
- Secrétariat technique (ST) : la dotation en équipements informatiques et réhabilitation des locaux sont clôturées. Sur les cinq lettres de demande de désignation des points focaux adressées aux Ministères concernés, trois ont réagi positivement. Il s'agit des Ministères en charge de l'Enseignement Supérieur, de l'Economie et des Finances et de la Coopération Internationale.
Quatre réunions ont été menées, et pour chacune d'elle un CR a été partagé aux parties prenantes congolaises.
Un stagiaire a été recruté en vue de former une relève aux cadres actuels, membres du ST.
Le financement européen prenant fin en août 2023, une relève par la partie nationale devra être envisagée ;
- Evaluation Technique indépendante du MpO pour l'approbation des systèmes de certification privée : l'appel d'offre est lancé, le prestataire est identifié, la contractualisation est prévue début juin et la présentation de l'étude pour le CCM 18 ;
- Facilitation : l'appel d'offre a été lancé. La prise de fonction du nouveau Facilitateur est prévue pour début septembre 2023 ;
- Etude sur le marché domestique du bois au Congo : l'appel d'offres est lancé, l'attribution est prévue pour juillet et la présentation des résultats de l'étude pour le CCM 18 ;
- Equipements CLFT : le dimensionnement de cet engagement sera évalué en fonction des conclusions de l'état des lieux de la CLFT, actuellement en cours de validation par le MEF

Points saillants des discussions :

- L'OIM s'interroge sur le niveau d'engagement des différents partenaires financiers pour les acquisitions du matériel du SVL ;
- La CLFT indique que les locaux devant accueillir le matériel n'ont pas encore fait l'objet de financement pour leur réhabilitation ;

Proposition de recommandation

- AFD/ETICWOOD propose d'engager des discussions avec la Banque Mondiale pour préciser les contributions respectives des projets tant pour les équipements que pour les locaux.

- **PRESENTATION 07 « Présentation de l'avant-projet d'arrêté portant Composition attributions et fonctionnement du secrétariat technique »**

Par M. Daniel NDINGA, Juriste (personne ressource).

Synthèse de la présentation :

L'arrêté n°9817 du 19 juillet 2013 portant composition du secrétariat technique, est en cours de révision. Le secrétariat technique a présenté ses attributions, sa composition renforcée en tenant compte des différentes parties prenantes impliquées et son fonctionnement en identifiant les sources de financement (budget de l'Etat et/ou Fonds forestier ainsi que les appuis financiers des partenaires techniques et financiers).

Point saillants des discussions :

L'AIS a proposé de remplacer « examen et validation » par « contribution » à l'examen et la validation des projets de textes complémentaires à la législation ;

Proposition de recommandation :

Mettre à disposition des autres parties prenantes le projet d'arrêté portant attributions, composition et fonctionnement du ST pour recueillir leurs commentaires avant sa transmission au MEF.

- **PRESENTATION 08 « Les appuis du Projet de Réforme Intégrée du Secteur Public (PRISP) à la mise en œuvre du module fiscalité du SIVL»**

Par M. Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN

Responsable du suivi-évaluation , Projet de Réforme Intégrée du Secteur Public

Synthèse de la présentation

Le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) bénéficie d'un prêt de 40 M \$ de la Banque Mondiale, et vise à améliorer la gouvernance et la transparence du service public congolais. Il s'agit aussi d'améliorer la mobilisation des recettes, notamment non pétrolières, et de renforcer la capacité de gestion de l'administration. Après prolongation, le programme sera clôturé en Décembre 2023.

L'action spécifique concernant le secteur forestier s'appuie sur un audit fiscal du secteur forestier, et a permis un certain nombre de formations sur le code forestier, les taxes forestières ainsi que les techniques et procédures en matière de fiscalité forestière.

Spécifiquement, pour le SIVL, des missions d'appui et d'assistance pour l'utilisation du SIVL (dans les DDEFs et les entreprises) ont été réalisées, des équipements informatiques ont été acquis et sont en attente de remise officielle. Par contre, la connexion internet des DDEFs n'a pas été réalisée, et ne pourra à priori pas être faite.

D'un point de vue financier, sur les 150 M FCFA initiaux du projet, il reste actuellement 6,9 M FCFA de solde.

La Banque Mondiale est revenue sur le contexte dans lequel le PRISP a été élaboré et présenté la suite des financements. Elle a présenté le dernier projet en cours d'approbation concernant le renforcement de la gestion des financements publics (budget de 70M\$).

Points saillants de la discussion

- Il a été proposé par l'Inspecteur Général que le reliquat de 6,9 M FCFA sur le budget du PRISP / Composante SIVL soit affecté à des activités de sensibilisation des parties prenantes. Cette proposition a été bien reçue par le PRISP qui demande d'avoir un budget pour en étudier la faisabilité.
- Concernant les dotations en matériel informatique, la question de la limite entre l'appui du PRISP et celui de l'AFD a été posée. En réponse, il faut comprendre que les besoins sont très importants pour une mise en place opérationnelle du SIVL. Le PRISP va permettre de doter les Directions départementales, mais il y a aussi beaucoup de besoins au niveau central (serveurs et matériel pour la CLFT).
- Pour la Banque Mondiale, des précisions ont été demandées sur l'application de l'interdiction d'exportation des grumes. La DGEF a répondu que ces exportations se poursuivent actuellement, mais uniquement avec les produits des coupes de 2022. Il n'y a pas d'exportation de grumes issues des coupes annuelles 2023.

Proposition de recommandation :

Organiser, dans les délais raisonnables, la cérémonie officielle de remise du matériel informatique pour le SIVL financé par la Banque Mondiale pour permettre le déploiement de ce matériel sur le terrain.

- **PRESENTATION 09 « Etat d'avancement du processus d'aménagement simplifié des concessions forestières »**
Par M. Marie MBOLO, Expert Technique, AT SVL-A

Synthèse de la présentation :

Suivant les dispositions de la loi n°33-2020, des outils de l'aménagement simplifié (AS) doivent être élaborés. L'AT SVLA s'aligne à ces dispositions au travers de sept étapes dont quatre sont en cours de réalisation, parmi lesquelles :

- Le projet d'arrêté portant composition, organisation et fonctionnement de la plateforme de coordination de l'AS et soumis au MEF par l'AT-SVLA pour validation et signature. Le Groupe de Travail Technique (GTT) a produit les projets d'outils (normes, directives, grilles de validation et de suivi-évaluation) de l'AS des Unités d'exploitation domestique, des Forêts communautaires et des Concessions Forestières de Petites Superficies (CFPS) (superficie entre 4 000 ha et 50 000 ha);
- La pré validation des outils de l'AS des CFPS (à partir de 50 000 ha strictement inférieur 100 000 ha) par le GTT élargi aux Directions techniques du MEF, à la Société Civile, au secteur privé et aux Partenaires Techniques et Financiers ;

- Validation des outils de l'AS des CFMS prévue le 31 mai 2023 par le Comité Interministériel (CI) de validation des Plans d'Aménagement (PA) ;
- L'élaboration, en cours, du Protocole d'accord entre le CNIAF et l'AT-SVLA

Perspectives

- Formalisation de la plateforme de coordination de l'AS
- Signature projet arrêté de la plateforme de coordination de l'AS ;
- Validation des outils de l'AS des CFMS, AS des CFPS, UED et des Fco ;
- Finalisation, signature et mise en œuvre du protocole d'accord avec le CNIAF.

Point saillant des discussions

Le CNIAF indique que pour s'engager et apporter son aide dans les inventaires des CPMS, un premier protocole d'accord doit être signé entre la DGEF et la Société forestière concernée.

- **PRESENTATION 10 « Redynamisation et formations des syndicats forestiers »**
Par M. Alain TIOTSOP, de L'association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)

Synthèse de la présentation :

L'ATIBT est revenue sur les appuis apportés à la restructuration du syndicat UNIBOIS. Suite à une formation sur l'accompagnement au changement, il en résulte la production d'un diagnostic organisationnel muni d'une feuille de route.

L'ATIBT relate une amélioration du dialogue entre les membres du Bureau qui se traduit par une augmentation du taux de participations aux réunions. La prochaine étape, laquelle reste attendue avant la fin du 2^{ème} trimestre 2023, est l'organisation de l'assemblée générale extraordinaire, suivie de la mise en place d'un nouveau bureau.

- **PRESENTATION 11 « Mise à jour sur la production du Plan Quinquennal »**
Par François BUSSON (EFI), pour Charles BRACKE et Serge MOUKOURI (TEREA)

Synthèse de la présentation

L'objectif de ce travail est d'analyser la mise en œuvre du précédent plan quinquennal (2018-2022) en capitalisant les expériences apprises, et d'en proposer un nouveau pour la période suivante (2023-2027), à partir d'une approche participative.

En fonction de cela, les trois étapes retenues sont :

1. l'analyse du Plan Quinquennal 2018-2022,
2. le développement de propositions pour le Plan Quinquennal 2023-2027 et de son cadre de suivi-évaluation, et
3. un atelier de concertation et validation par les parties prenantes.

L'étape d'analyse par les experts a été effectuée, mais reste la présentation et la discussion de cette analyse avec les parties prenantes. L'atelier prévu n'a pu être tenu car la partie nationale a souhaité mettre en place au préalable une unité de coordination au sein du MEF, pour assurer une meilleure appropriation du processus.

L'importance du cadre de suivi-évaluation a été soulignée car cet outil de pilotage n'avait pas bénéficié d'une bonne exploitation lors du précédent Plan Quinquennal.

Points saillants de la discussion

- La présentation n'a pas donné lieu à des discussions, les participants s'accordent à souhaiter le redémarrage de la mission.
- L'UE reste en attente des prochaines étapes, notamment la mise en place de l'unité de coordination par le MEF. Si le Plan Quinquennal doit être présenté au CCM18, le calendrier qui sera présenté devra être respecté.

Proposition de recommandation :

Mettre en place dans un délais raisonnable, l'unité de coordination pour l'appropriation de l'élaboration du plan quinquennal 2023-2027, afin de permettre le redémarrage de cette mission.

- **PRESENTATION 12 « Point d'actualisation sur le partenariat pour les forêts entre la République du Congo et l'Union Européenne »**
Par M. Jakob HAUSHOFER, Chef d'équipe économie et ressources naturelles –
Section coopération, Délégation de l'Union européenne en République du Congo

A la COP 27, le 8 Novembre 2022, la République du Congo et l'Union Européenne ont signé un Partenariat pour les forêts. Il s'agit d'un accord politique pour travailler conjointement à la promotion d'un secteur forestier durable. Les 5 axes choisis pour cette collaboration sont :

- 1) la gouvernance forestière ;
- 2) l'économie forestière durable ;
- 3) la lutte contre la déforestation,
- 4) la préservation de la biodiversité, et
- 5) la recherche.

Un travail a été initié avec les parties prenantes nationales durant le mois d'Avril et en cours de discussion avec les Etats membres de l'UE, pour l'élaboration d'une feuille de route et la structuration des groupes de travail (un politique et un technique).

Les échanges doivent se poursuivre, et il est actuellement proposé d'avoir une réunion du groupe politique fin Juin 2023. Cette réunion devra être précédée d'une réunion du groupe de travail technique courant le mois de Juin.

- **Dates du prochain CCM**

Le prochain CCM sera l'occasion de fêter les 10 ans de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT UE-Congo. Il sera nécessaire d'avoir des échanges spécifiques pour déterminer précisément les éléments de cette commémoration.

- Proposition des dates pour la tenue du CCM18 :
 - Mardi 07 novembre 2023 – Jour 1 – Session technique
 - Mercredi 08 novembre 2023 – Jour 2 – Secrétariat / Side events
 - Jeudi 09 novembre 2023 – Jour 3 – Session politique